

CCRAT du samedi 4 décembre Une très bonne cuvée !

Vous avez été nombreux à poser des questions que ce soit par le blog mis en œuvre sur le site de l'ANRAT ou directement auprès du Pôle Réserve Terre, tel que prévu par le Général DRAT et le président de l'ANRAT.

Pour l'institution, répondre intégralement et individuellement à chacune des questions relève, vous pouvez l'imaginer, d'un exercice infaisable au cours des trois heures qui y ont été consacrées.

Ainsi, sur la forme, synthétisées par grands thèmes, environ 85 % de vos questions ont fait l'objet d'une réponse. C'est une performance que de nombreuses entreprises n'égalent pas.

Sur le fond, si certaines réponses, pourtant connues par certains, ne donnaient pas satisfaction à d'autres, nous devons ensemble faire en sorte que les bons messages passent auprès de chacun. Nos armées ont fondues, les ressources sont d'autant plus comptées. Nous devons prendre conscience que les réponses à nos interrogations peuvent déjà exister et qu'il convient de chercher la bonne source et de vérifier la qualité de sa source.

Relevons aussi, qu'au cours de la CCRAT, une part du temps a été consacrée aux questions directes. Si nous pouvons parfois nous émouvoir de la qualité de forme de certaines des questions ainsi posées, il restera cependant indispensable de maintenir ce débat direct. En complément de la phase de préparation, nous pouvons ain-



si affirmer que cette instance est bien consultative. Objectif tenu, donc.

Comme cela a pu être relevé, la CCRAT 2010 a totalement été tournée au profit des questions relatives à la réserve opérationnelle.

Que les réservistes citoyens n'en prennent pas ombrage car, deux événements les concernant vont ponctuer l'année 2011. Dès le premier trimestre, un document de politique d'emploi des réserves de l'armée de Terre sera diffusé par le Pôle réserve Terre. Celui-ci concernera la réserve opérationnelle comme la réserve citoyenne de l'armée de Terre. Ensuite, des assises de la réserve citoyenne devraient être organisées soit au niveau interarmées soit au niveau de l'armée de Terre. Pour sa part, et en toute conscience que les questions d'uniforme et de grade ne pourraient être valablement traitées qu'au niveau interarmées, l'ANRAT suggère que ces assises 2011 permettent de répondre aux autres questions que poseraient les réservistes citoyens de l'armée de Terre. EdB ■

2011, année particulière ?

Nombreux serons-nous à devoir choisir de servir autrement en 2011. Pour les uns, l'unité d'affectation sera transférée, pour d'autres l'unité sera dissoute. Beaucoup s'interrogent sur leur devenir.

Aussi, lorsque vous témoignez de votre volonté d'assumer votre mission jusqu'au dernier jour sur votre site actuel, vous comblez vos chefs qui comprennent que vous avez compris ce que veut dire être un soldat.

Au delà, pour servir, servir encore, une nouvelle affectation vous accueillera. Le nombre total d'unités (UIR et USR) ou postes individuels doit le permettre. Certes les conditions matérielles pourront changer, notamment sur le plan des distances. Mais qu'est-ce vraiment par rapport à la satisfaction de mettre en œuvre ce pourquoi nous voulons servir ?

Oui, cette année 2011 sera très particulière. Par le nombre de mouvements géographiques ou par la généralisation des bases de défense, active et réserve doit se serrer les coudes.

Et, très particulière surtout parce que le nombre de difficultés que nous rencontrerons, pourra assurément révéler les vraies valeurs que nous voulons défendre au profit de notre pays.

Alors, relevons sereinement ce défi !

Excellentes fêtes à tous. A l'aube de cette nouvelle année, partagez tous mes vœux de plein développement personnel avec tous ceux qui vous entourent. ■

Colonel (R) E. de BOSSOREILLE
Président de l'ANRAT

La Cartographie des Bases de Défense (BdD)

À compter du 1er janvier 2011, toutes les bases de défense seront mises sur pied. Une documentation fouillée diffusée par le SGA, nous donne quelques points de repère.

Au total 51 BdD nous servirons. (Voir carte + outre-mer).

Passons en revue les fonctions qu'elles vont servir.

La fonction RH :

La restructuration de la chaîne des ressources humaines (RH) vise, d'une part, les autorités d'emploi qui conservent toute la responsabilité du commandement et du management mais sont déchargées de la préparation et de l'exécution administrative de leurs décisions et d'autre part, les administrés, qui bénéficient d'une meilleure qualité des services de proximité grâce à une simplification des procédures.

Les démarches administratives seront centralisées au sein de centres de gestion experts (service ressources humaines du GSBdD pour le personnel militaire.

Elles seront facilitées par un déploiement progressif de guichets uniques, la généralisation des pratiques de dématérialisation et de téléchargement de documents RH, de bulletins et de formulaires harmonisés.

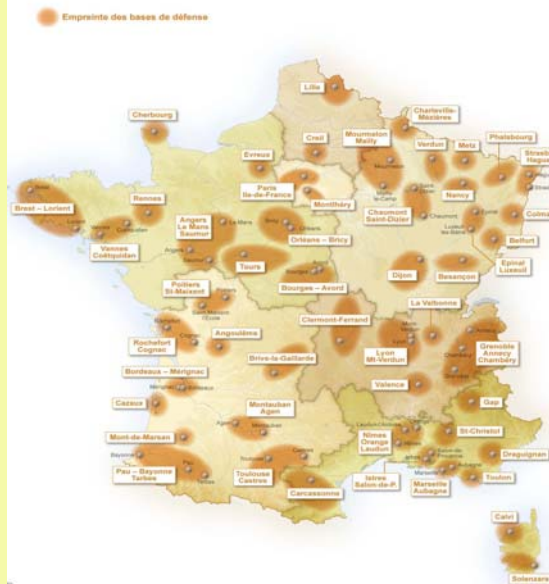
Les commandants de formation et responsables d'organismes conservent, en qualité d'autorité d'emploi, la signature des actes de gestion de commandement (engagements, notation, avancement...).

Entre 2011 et 2012, la généralisation des pratiques de dématérialisation permettra d'offrir à chaque administré en BdD des possibilités élargies d'accès à son bulletin de solde, à son dossier individuel et à ses données personnelles via un portail.

Les processus RH du ministère seront harmonisés au fur et à mesure entre armées, services, directions et catégories. Cette harmoni-

sation conduira à une mutualisation accrue du soutien RH en BdD en s'appuyant en particulier sur un système d'information unique RH ministériel déployé à l'horizon 2014.

Bases de défense



Le service des ressources humaines du GSBdD prépare les travaux RH en matière d'administration, de gestion et de chancellerie au profit des commandants de formations et responsables d'organismes qui initient puis décident et signent les actes réglementaires en fonction des délégations de pouvoir détenues.

Actes administratifs nécessitant un avis de commandement : le service RH du GSBdD prépare un projet d'avis en liaison avec le chef de la formation ou l'organisme d'emploi.

Travaux de chancellerie : les chaînes de commandement et le commandant de la formation ou de l'organisme d'emploi conservent toutes leurs attributions. Le personnel du GSBdD et le Com BdD relèvent de la chaîne interarmées du soutien. La réalisation pratique des différents documents et les saisies dans le système d'information des ressources humaines seront du ressort du GSBdD.

Le soutien de l'Homme :

Le soutien de l'homme est désormais assuré au sein des bases de

défense. Elles s'appuient sur un opérateur unique, le service du commissariat des armées (SCA), créé le 1er janvier 2010 et placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées.

Les modalités de satisfaction des besoins en soutien de l'homme varient en fonction du contexte dans lequel se trouvent les forces :

- en opérations, les prestations fournies relèvent de la logistique opérationnelle.

- en période normale ou de préparation opérationnelle, les prestations sont délivrées par les bases de défense à travers les groupements de soutien de bases de défense (GSBdD). Le GSBdD est, dans le domaine de l'administration et du soutien courant, l'interlocuteur unique des formations composant la base de défense. Il recueille les besoins et en assure la satisfaction.

Le service du commissariat des armées (SCA), en tant qu'opérateur du soutien de l'homme, s'appuie sur deux structures à vocation nationale, le Centre d'expertise du soutien du combattant et des forces (CESCOF) pour satisfaire les besoins liés aux opérations (tenues de combat, équipements de protection individuelle, rations de combat, modules d'hébergement et de restauration ...) et le Centre d'expertise de soutien général des armées (CESGA) pour répondre, essentiellement par le biais d'achats, aux besoins quotidiens des bases de défense.

La qualité de service au personnel sera un critère d'appréciation prioritaire de la pertinence et de la performance du soutien.

La fonction Alimentation :

Dans les bases de défense, le principe est de regrouper tous les cercles-mess en un cercle unique : le cercle de la BdD. Les premiers sont créés à l'été 2010.

(suite page suivante —>)

La Cartographie des Bases de Défense (suite)

Le groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) assure le pilotage de la fonction au niveau local pour l'ensemble des structures, qu'elles soient ou non externalisées.

Pour les sites externalisés, le GSBdD met en place une cellule référente locale auprès du prestataire afin de veiller étroitement à la satisfaction des clients et au respect des objectifs fixés par le contrat d'externalisation.

Le fait de regrouper au sein d'une entité unique les fonctions de direction et de gestion, permet de rationaliser et d'harmoniser les politiques d'achats, d'investissement et de loisirs dans l'intérêt des consommateurs.

La fonction Habillement :

La modernisation de la fonction habillement vise à améliorer la qualité des services rendus tant aux militaires porteurs d'effets d'uniforme qu'aux formations qui attendent d'être dotées d'effets d'habillement spécialisés, adaptés à leurs missions et en bon état d'emploi. Cette transformation passe par la suppression des structures redondantes (stocks avec rotations insuffisantes, magasins à faible chiffre d'affaire), le bénéfice d'une expression de besoins plus centralisée et à terme, sous réserve d'un bilan social et économique favorable, par le recours à l'externalisation.

La réforme permettra de :

- consacrer le principe de la gratuité des effets obligatoires ;
- adapter la composition des paquetages aux emplois et fonctions tenus ;
- allouer à chaque militaire un nombre de points permettant de renouveler ses effets par droit de tirage, y compris les travaux de finition associés et de pouvoir les recevoir par correspondance ;
- assurer la prise en charge par l'administration de l'entretien des effets exigeant un traitement spécifique ;
- étendre à tous les militaires la prise en charge par l'administra-

tion des travaux de finition : galonage, écussonnage, pose d'attributs, allocation et montage de certaines médailles.

Achats et finances :

Le Com BdD est responsable du budget global alloué à la BdD. Les formations soutenues expriment des besoins de prestations. Dès lors que le besoin ne peut être satisfait sur stocks existants, il l'est :

- soit par des commandes lancées directement sur les marchés ministériels ou passés par les plateformes achats/finances (PFAF) et payées au moyen de la carte achats dite de niveau 3,
- soit directement par recours à la carte achats de proximité, dite carte de niveau 1, utilisable comme une carte bleue auprès de prestataires référencés dans la limite d'un plafond,
- soit par une demande exprimée au GSBdD de passation d'un nouveau marché.

La réalisation dans CHORUS des opérations financières liées aux achats est assurée par les PFAF.

Afin de préserver la souplesse nécessaire, le GSBdD dispose d'une capacité d'achats de proximité (régie/trésorerie), qui lui permet de réaliser directement certaines dépenses.

Fonction infrastructure :

La réforme de la fonction infrastructure a pour objectifs d'améliorer l'état de conservation du patrimoine, de permettre au commandement de décider en toute connaissance de cause, de clarifier les responsabilités et rôles des différents acteurs de la fonction et d'optimiser les moyens et les effectifs qui y sont consacrés.

Le service d'infrastructure de la défense (SID) devient l'interlocuteur unique du commandement pour toutes les questions relatives à l'infrastructure du ministère. Il se réorganise en créant des établissements du service d'infrastructure de la défense (ESID) et des unités de soutien (USID) placées auprès de chaque commandant

de BdD. Celles-ci sont chargées d'assurer un service de proximité.

Les SIC en BdD :

La transformation de la fonction Systèmes d'information et de communication (SIC) vise à améliorer le soutien des forces et la qualité des services rendus tout en recentrant la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) sur son cœur de métier.

La DIRISI est l'opérateur ministériel de soutien spécialisé dans le domaine SIC. Ses directions locales, centres et antennes soutiennent l'ensemble des formations en métropole et outremer. Ils sont inclus dans les bases de défense (BdD) où ils bénéficient des prestations du groupement de soutien des bases de défense (GSBdD).

En BdD, un des 35 Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI) assure l'échelon de proximité de soutien des utilisateurs.

Soutien médical :

La transformation du service de santé (SSA) vise à recentrer le service sur son cœur de métier et à améliorer le soutien médical des forces.

Le SSA, opérateur unique de soutien spécialisé dans le domaine médical, rassemble l'ensemble des moyens relevant de la fonction santé. Ses établissements sont inclus dans les bases de défense (BdD) et bénéficient des prestations du groupement de soutien des bases de défense (GSBdD). L'ensemble de ses composantes (médecine hospitalière, médecine d'unité, formation, recherche biomédicale de défense et ravitaillement sanitaire) font l'objet d'une transformation profonde visant à les adapter à la fois aux évolutions de la défense et de la santé publique.

En BdD, l'interarmisation de la médecine d'unité conduit à la création d'un centre médical des armées (CMA) par base de défense. ■ (Source SGA : extraits)

Nous sommes tous français

par le général de corps d'armée Bruno Dary, Gouverneur militaire de Paris

Au lendemain du 11 septembre, de nombreuses voix se sont élevées en Europe pour affirmer haut et fort : "Nous sommes tous américains !" En avril 2004, après les attentats de Madrid, nous nous sommes tous sentis une âme espagnole ; et puis, en juillet 2005, les attentats de Londres nous ont rendus solidaires de nos voisins britanniques. Aujourd'hui, sans faire preuve de pessimisme sur ce qui pourrait arriver en France, n'attendons pas qu'un attentat vienne endeuiller la nation pour dire et à affirmer : "Nous sommes tous français !"



Mais il ne suffit pas de le proclamer, il faut joindre l'action à la pensée, le geste à la parole, d'abord en rappelant à tous, et peut-être encore plus aux cadres qu'aux soldats, que **"la France est la terre de nos pères, la sécurité de nos familles et l'avenir de nos enfants"** ; mais ensuite, il faut nous engager résolument et à notre niveau dans la lutte contre le terrorisme. Même si les MISSINT dans leur volet de sécurité générale sont moins "exotiques" que la plupart des OPEX, elles n'en demeurent pas moins essentielles, et la brièveté de la mission impartie à chaque unité, doit être une raison supplémentaire pour un engagement sincère et entier de tous !

La réponse des armées : Vigipirate

La France a été l'un des premiers pays à être frappé par des attentats terroristes ; c'était en 1985, et, pour la première fois depuis fort longtemps, cette vague d'attentats amena les forces armées à se déployer sur le territoire national, et notamment à ses frontières et sur la capitale. Dix ans plus tard avec la nouvelle vague d'attentats, le dispositif Vigipirate fut remis en vigueur et depuis lors, n'a jamais été démonté. Ce dispositif terrestre, auquel participent les trois armées, appelle plusieurs remarques :

Tout d'abord, la participation des armées à Vigipirate n'est qu'en appui des forces de police, dont c'est la mission d'assurer la sécurité générale ; et si les OGZD, à qui échoit la partie militaire de Vigipirate, en assurent leur contrôle opérationnel, ils ne sont qu'en appui des préfets, responsables de l'ordre public. Par opposition, la surveillance des côtes reste à la charge du préfet maritime, qui est aussi le commandant militaire de la zone maritime ; de même, la surveillance de l'espace aérien est du ressort exclusif du chef du CDAOA au regard du Premier ministre.

L'environnement dans lequel s'effectue la mission, constitué par la population française elle-même est spécifique. En effet, le terrorisme vise essentiellement des cibles à la fois sensibles et peu protégées ; la population constitue un objectif idéal et facile, pour ne pas dire l'objectif privilégié voire unique. La population constitue aussi l'environnement naturel de notre action quotidienne. Elle sert également de bouclier naturel pour les terroristes qui cherchent à se confondre en son sein. Toutes ces caractéristiques expliquent le cadre juridique contraint de l'opération.

Le cadre juridique est spécifique, puisque la France

n'est pas en guerre, ce qui nous différencie de nos alliés américains qui ont affirmé être en guerre contre le terrorisme. C'est donc le droit français qui s'applique et qui doit être appliqué. C'est pourquoi, si les soldats engagés dans Vigipirate se voient de facto dépositaires de l'usage de la force, celui-ci est contraint dans des règles strictes, limitées actuellement à la légitime défense. Plus de 10 ans d'opération ont montré que le cadre juridique était bien adapté à la menace et à la situation du pays.

Vigipirate, rupture culturelle avec les OPEX

Voici quelques années, au plus fort de la crise de Mitrovica, un reporter, sans doute trop zélé, avait écrit par mégarde dans l'un de nos magazines militaires : "Pont d'Austerlitz (à Mitrovica), pont Saint-Michel, même combat !" Quelle erreur ! Tout est différent : le cadre juridique, puisque étant sur le sol français, nous agissons dans un cadre juridique net, précis et contraint ; ensuite, la mise en œuvre de la mission et des règles d'engagement afférentes nécessite un discernement encore plus grand, car elles se déroulent au milieu de nos compatriotes ; enfin, en France, même si le dispositif Vigipirate est maintenu à son niveau rouge, nous ne sommes pas en guerre et il nous faut faire plus de prévention que de réaction !

Ainsi, à Paris a-t-on l'habitude de dire aux unités envoyées en renforcement de Vigipirate :

"On vous a appris qu'il fallait **"voir sans être vus"** ;
ici il vous faudra **"voir et être vus !"**

On vous a appris qu'il fallait **"tirer sans être tirés"** ;
ici il vous faudra **"montrer votre arme pour ne pas s'en servir !"**

Et il ne suffit pas de le dire, mais il faut le mettre en œuvre au cours des patrouilles dans les gares, les aéroports et les lieux publics ; il ne suffit pas d'en être convaincu, encore faut-il l'inculquer à ses soldats, avant d'être envoyé en mission et de l'exiger au cours de son déploiement.

De Vigipirate à la sauvegarde terrestre

Et puis avec l'évolution de la menace, la généralisation d'armes NRBC et la prise en compte de nouvelles vulnérabilités, le dispositif Vigipirate a évolué pour progressivement donner naissance à des plans, destinés à faire face aux menaces les plus probables. Ainsi sont nés peu à peu les plans tels que Piratair, Piratox, etc. Plus récemment, le concept s'est encore élargi à celui de "sauvegarde terrestre", qui prend en compte la globalité de la menace, de son origine jusqu'à sa zone d'action potentielle, la protection de la population contre toute forme de menaces et de risques, la défense de l'Etat et de ses intérêts et même jusqu'à l'esprit de défense dans la société française.

Ce concept continuera d'évoluer, n'en doutons pas, car le monde évolue, les mentalités changent, la notion de frontières devient particulièrement complexe, la séparation entre la défense et la sécurité tend à s'estomper. Face à cet environnement, une seule règle doit nous guider, la vigilance ! ■

(Texte paru initialement dans Héraclès numéro spécial novembre 2007)
Pour information, le plan Vigipirate est à ce jour au niveau Rouge renforcé.

Le chant et l'armée Soldats sur la bonne voix

Le chant est vieux comme les armées, de l'hymne national à des chants plus populaires mais tout aussi connus, comme La Madelon ou Auprès de ma blonde. Cependant, les évolutions culturelles et sociologiques ont-elles fait évoluer la pratique du chant dans l'armée de Terre ?

Le conseiller « musique » auprès du général délégué au patrimoine de l'armée de Terre, est directeur d'école de musique, musicien et musicologue. Capitaine, il a été officier de réserve en situation d'activité.

« Le chant est un moment important de la cohésion, c'est un moment important dans la vie d'une unité pour se soutenir dans l'effort, pour exprimer son appartenance à des valeurs communes », constate-t-il. Et d'ajouter : « Mais, les gens n'ont plus le goût de chanter de la même manière que dans le passé. Aujourd'hui un militaire a une approche double dans sa culture liée à ce qu'il écoute avec son walkman, ce qui crée un répertoire et une culture radicalement différents du chant militaire. Il y a 25 ou 30 ans, quand les gens marchaient et, peut-être souffraient un peu, il n'y avait pas forcément besoin d'un commandant d'unité pour demander des chants ; ça pouvait venir tout naturellement des militaires. C'était la culture du métier. » En effet, le chant est vieux comme les armées et certains chants encore en usage tels que Les dragons de Noailles (« Ils ont traversé le Rhin avec monsieur de Turenne »), datent du XVII^{ème} siècle et des armées de Louis XIV.

D'autres, comme Auprès de ma blonde (« Dans le jardin de mon père, les lilas sont fleuris »), sont connus aux quatre coins de l'Europe, apportés par les armées de Napoléon. Certains chants peu entendus aujourd'hui ont été en leur temps des phénomènes de la société dans son ensemble. Leurs paroles étaient connues de tous, civils comme militaires. Le plus célèbre est La Madelon (« Pour le repos, le plaisir du militaire ») pendant la Première Guerre mondiale.

De même, pour le Chant des Partisans (« Ami, entends-tu le vol noir du corbeau sur nos plaines ») vers la fin du conflit suivant.

L'hymne national est né en 1792 comme « Chant de guerre pour l'armée du Rhin », écrit par le capitaine du génie Claude Joseph Rouget de l'Isle. Il fut d'abord entendu à Paris au passage des bataillons de volontaires venant de Marseille.

En dépit d'un ralentissement au moment de la professionnalisation, le chant revient en force, constate une ethnomusicologue attachée au musée du sous-officier, « Les chants sont particulièrement présents à la Légion étrangère

et dans les Troupes de Marine. Au Régiment d'infanterie chars de marine, il y a un chant pour chacun des cinq escadrons et un chant pour chacun des cinq pelotons de chaque escadron », note-t-elle. « Si nombre de chants sont déjà très connus, d'autres sont des compositions originales récentes comme Bélo ya mama, chant du 3^{ème} escadron dont le refrain est en tahitien. Il a été composé par un adjudant-chef à Sarajevo en 1995 avec deux nouveaux refrains ajoutés lors d'un séjour en Côte d'Ivoire en 2004 ». « Et depuis 2000, le 4^{ème} escadron chante Les Mustangs », un chant avec des paroles originales mais dont l'air est celui de Sous les pins de la B.A.

A Coëtquidan, de nouveaux chants sont écrits chaque année par et pour les nouvelles promotions des écoles. « En général, un ou plusieurs élèves se proposent à écrire les paroles du chant, il y a toujours des élèves qui ont des connaissances musicales plus ou moins poussées pour la composition. Ça se fait en interne même si parfois, ils sont aidés par quelqu'un de l'extérieur pour la musique. Chacun tente d'imposer sa spécificité, par exemple en faisant un chant à plusieurs voix, ce qui donne plus de panache et de couleur », explique le commandant, chargé des traditions et cérémonies.

Mais l'on peut se poser la question de savoir s'il y a des évolutions dans les paroles choisies par les élèves pour les chants de promotions. Apparemment, pas. « Il y a des termes qu'on retrouve : des termes de courage, d'abnégation, de don de soi, de sacrifice. Ensuite il y a le message que la promotion essaie de faire passer à travers son choix de parrain ».

Le chant au pas cadencé en ordre serré est un ajout relativement récent né pendant la guerre d'Algérie, sauf pour la Légion étrangère où il avait droit de cité bien avant.

Jusqu'alors, le chant militaire français, à rares exceptions près, se partageait entre le chant de marche fait pour remonter le moral lors de longues étapes au pas de route non cadencé et les chants de bivouac et de corps de garde. Souvent, les deux étaient les mêmes, et les millions de Poilus de 1914-1918 pouvaient chanter un de leurs refrains favoris, Vive le pinard (Le pinard c'est de la vinasse, ça réchauffe là où c'que ça passe) aussi bien pendant des marches qu'au repos. Le changement est venu en Algérie avec le colonel Marcel Bigeard, alors chef du 3^{ème} RPIMa « C'est lui qui a demandé des chansons sérieuses. Notre base arrière était à Sidi Ferruch près d'Alger et pas loin, à Zéralda, se trouvait le 1^{er} Régiment étranger de

parachutistes dont un grand nombre étaient des Allemands qui avaient l'habitude de chanter dans leur propre langue en marchant au pas. Donc, on a collé des paroles françaises sur des airs allemands, à commencer par le chant du régiment Être et Durer ("Si tu crois en ton destin") dont l'air est celui de Westerwald, un vieux chant folklorique ».

Aujourd'hui, c'est le TTA 107 qui sert de base pour le chant dans l'armée. Il liste 82 chants mais des centaines d'autres existent. Aussi nous pouvons nous demander si les récentes évolutions sociétales dans les armées (lutte contre l'alcool, féminisation,..) ont rendu désuets certains chants qui, du coup, « passent moins bien » que dans le passé. ■

Bernard EDINGER
extrait de TIM n°205



(Photo : JNR 2010 en RTNO)

Prix ANRAT 2010



Cette année, deux dossiers ont retenu l'attention du jury pour attribuer le prix ANRAT 2010, parmi l'ensemble des dossiers dont le nombre s'avère croissant.

Le prix ANRAT 2010 a été remis par le général d'armée Elrick Irastorza, CEMAT, aux représentants de la RTNE en charge de la JNR 2010, et plus particulièrement le colonel (R) Roland Hamman, le lieutenant-colonel (A) Michel Chebion adjoint au BPH de la RTNE, le commandant (R) Manuel Alonso, OAR du 61°RA, et la capitaine (R) Véronique Bonneau de l'EM RTNE.

[L'organisation d'un événement marquant, et de masse, pour la JNR 2010 en RTNE a été décidée au plus haut niveau de la Région sous l'impulsion du Général Barbaud, et mise en œuvre notamment par les quatre officiers mentionnés. Le pilote

de l'ensemble en était le colonel Hamman, ancien conseiller réserve et maintenant conseiller relations extérieures du COM-RTNE. L'objectif atteint a été de rassembler 1200 réservistes pour une marche de nuit de 20 kilomètres par équipe entre Chaumont et Colombey-les-Deux-Églises, puis par une prise d'armes impressionnante au pied du mémorial croix de Lorraine à l'honneur du général de Gaulle. La marche de nuit et la cérémonie au mémorial ont reçu un écho très marqué dans la communication tant régionale que nationale. La cérémonie était présidée par le général de corps d'armée Jean-Loup Chinouilh COM-RTNE. Il faut noter aussi que l'ensemble de l'équipe de marque était composé d'une dizaine de personnes à parité active-réserve.]

Un accessit a ensuite été remis par le CEMAT, au représentant de l'Association des Officiers de Réserve de Savoie, et plus particulièrement le Lieutenant colonel Jean-Claude Miguet, responsable de la coordination du Raid Hivernal de patrouilles alpines.

[L'AOR de Savoie organise depuis 1994 le Raid hivernal de patrouille alpine, et ce avec le soutien de l'un des corps de la 27^{ème} Brigade d'Infanterie de Montagne et l'assistance technique de tous les DMD de Savoie qui se sont succédés. Le Raid hivernal de patrouille alpine en Savoie permet aux cadres de réserve de tester leurs capacités techniques et sportives dans des conditions rendues plus difficiles par l'altitude, le froid, la neige ; de se mesurer dans un esprit de pure camaraderie aux équipes d'autres régions, d'autres nations, ainsi qu'aux équipes invitées représentant les écoles militaires ; et il permet à des jeunes ayant passé avec succès les JAPD (un par équipe) d'avoir un premier contact avec les «Réserves». Depuis sa création le Raid hivernal de patrouille alpine a accueilli des équipes constituées de cadres des 5^{ème} Compagnies des Unités de la 27^{ème} Brigade d'Infanterie de Montagne ou d'Unités d'autres régions ; de cadres de réserve représentant des Associations de Réservistes de différentes régions ou départements : Haute Savoie, Isère, Ile de France, Pyrénées Orientales, Hautes Pyrénées, etc. ; de réservistes de nations amies venus principalement d'Italie ; d'élèves d'Écoles Militaires notamment de l'École Polytechnique et de l'École de santé des Armées de Lyon.] ■

Une gouvernance pour les réserves

Dans notre bulletin précédent, nous écrivions :

« Dans le cadre des réflexions sur l'évolution de la gouvernance de la réserve militaire, le cabinet du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants a décidé la création d'un comité directeur de la réserve militaire (CDRM) et d'un groupe de pilotage de la réserve militaire (GPRM). La création du CDRM répond à la nécessité de disposer, au sein du ministère de la défense, d'un organisme de haut niveau, compétant pour prendre des décisions et des orientations dans le domaine de la réserve. Il a donc pour mission d'examiner, de fixer et de prendre toutes décisions jugées utiles dans les domaines des missions, du format, de la politique d'emploi et de l'administration de la réserve... ».

La première réunion du GPRM s'est déroulée le 19 mai dans les locaux de l'état-major des armées. Un point de situation concernant les différentes études en cours a été fait. La réunion de cette instance a notamment permis d'aborder des questions relatives à la réserve de sécurité nationale ou à l'opportunité de modifier la loi de 1999 modi-

fiée en 2006. Le premier CDRM devait avoir lieu fin juin 2010.

Depuis lors, il semble important pour nos autorités militaires de ne pas poursuivre la démarche de mise à jour de la loi de 1999, modifiée en 2006, puis intégrée au sein du code de la défense.

Lors d'une réunion du CSRSM, son secrétaire général faisait état de sa satisfaction d'avoir été reçu et entendu par le directeur de cabinet du nouveau ministre.

Aussi, fort du constat que la gouvernance annoncée au cours du premier semestre 2010 ne donnerait pas toutes satisfaction, nous devons maintenant nous attendre à de nouvelles mesures organisationnelles qui notamment impliqueraient fonctionnellement le nouveau coordinateur interarmées des Réserves. EdB ■



Notre Curriculum Vitae

Nombreux sommes nous à indiquer au sein de notre curriculum vitae que nous sommes réservistes, mais nombreux aussi sont ceux qui ne l'écrivent pas.

Au moment de rédiger notre CV, se pose inéluctablement une question savante : Dois-je faire apparaître cette activité et, si oui comment ? Comment dire ce que je fais, mais sans dire que je serais parfois absent ? Comment dire qui je suis et ce que je fais, mais sans exposer les contraintes pour l'entreprise.



Une réponse existe. En effet, plus que des contraintes, le fait d'effectuer des activités de réserve correspond surtout à une catégorie de compétence dont peut bénéficier l'entreprise. Le goût de l'effort, l'esprit de cohésion, la ponctualité, le savoir rendre-compte sont autant d'exemples que l'entreprise est en droit de vouloir sélectionner. Il y en a aussi bien d'autres.

Ainsi donc, il nous faut dire l'engagement que nous souscrivons car s'il est contractuel, il correspond aussi à un savoir être et à un savoir faire.

Où faire apparaître cette démarche ? Dans cette logique évitons d'en faire un « hobby », car ce n'est certainement pas un « Passe-temps favori servant de dérivatif aux occupations habituelles ».

En temps que compétence, la rubrique éponyme contiendra valablement la mention correspondante.

Voici trois exemples :

- **Militaire de réserve** : apprentissage à la cohésion militaire, au goût de l'effort et au compte-rendu. A ce titre, participation aux exercices 'xx' et 'yy' et à une mission Vigipirate à (lieu) du 22 au 28 décembre 2010.
- **Sous-officier de réserve** : maîtrise du premier niveau de commandement. A ce titre, commandement d'une section de combat au cours des exercices 'xx' et 'yy' et participation à une mission Vigipirate à (lieu) du 22 au 28 décembre 2010.
- **Officier de réserve** : spécialiste (d'état-major ou NRBC, ou logistique ou interprète, etc.) A ce titre, commandement de ... ou chargé de mission, en charge de la politique de mise en œuvre des systèmes d'information d'un organisme de 1200 personnes.

Le style personne d'écriture permettra à chacun d'améliorer et de compléter ces quelques exemples.

Ainsi écrit, nul doute que l'entreprise lira sur notre CV, un véritable avantage à l'embauche. ■

L'association terre fraternité a pour objet de porter assistance aux soldats de l'armée de Terre blessés en opérations et à leurs familles.

Cette assistance peut être apportée sur le moment même, lorsqu'il faut, dans l'urgence, permettre aux proches de rejoindre celui ou celle qui a été blessé. Elle se traduit aussi par des secours de toutes natures, qui viennent en complément de ceux versés sur fonds publics (allocations financières, équipements, etc.). L'association est exclusivement composée de bénévoles et ne reçoit aucune subvention publique. Son bureau statue sur les demandes de secours qui lui sont adressées par les organismes compétents de l'armée de Terre, en premier lieu la [cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre](#) (CABAT) ■

Les sommes versées sont déductibles fiscalement.

Association Terre-fraternité 1-29 rue de Grenelle - 75007 Paris <http://www.terre-fraternite.fr>



La protection sociale du combattant

Au cours des travaux du CSRM, la couverture sociale du combattant a fait partie des thèmes abordés en 2010. Ce thème, comme plusieurs autres, mérite encore des efforts de synthèse et de communication.

Sur ce point, le représentant de l'institution a dit prendre à sa charge la rédaction d'un mémento qui aborderait les points utiles en cas de besoin.

Sans attendre cette rédaction et sa parution, les membres du CSRM qui ont débattus sur ce point, sont unanimes sur un constat générique.

Si l'institution garantie une prise en charge médicale individuelle en cas d'accident, tout combattant, notamment de réserve, devrait souscrire à une couverture complémentaire afin d'élargir la protection existante, afin notamment de couvrir les éventuels besoins de subsistance des membres de sa famille.

Les mutuelles militaires font des propositions. Certaines assurances ou mutuelles civiles couvrent aussi le risque militaire ou de guerre.

Renseignez vous. ■

Prochain dîner-débat de l'ANRAT

En relation avec Défense & Stratégie,
sous le haut patronage et en présence du Général d'armée Elrick Irastorza,
Chef d'État-major de l'armée de Terre
l'ANRAT organise un dîner-débat, le **mardi 25 janvier 2011 à 19h00**,
dans les salons du Cercle national des armées (CNA), Place Saint Augustin, 75009 PARIS.

Ce dîner-débat introduira les 5ème Rencontres Terre-Défense de Défense & Stratégie,
organisées avec l'Etat-major de l'armée de Terre,
qui se dérouleront le 1er mars 2011 à l'Assemblée Nationale sur le thème :
«*La préparation opérationnelle de l'armée de Terre répond-elle aux besoins des conflits de demain ?*»

Le Colonel (R) **Pierre Servent, président d'honneur de la Réunion des ORSEM**, spécialiste à la fois de la communication et des questions de défense, animera les débats.

Monsieur François Heisbourg et le général (2S) **Vincent Desportes** prendront successivement la parole pour nous exposer, sous deux angles de vision complémentaires, ce que pourraient être les conflits de demain.



Vous pouvez prendre connaissance des modalités et vous inscrire, à l'aide du coupon réponse téléchargeable sur le site www.anrat.fr.



Prochaines activités des unités et associations

Prix ANRAT 2011 : toutes unités et toutes associations peuvent postuler.

Chaque dossier est analysé et tient notamment compte de l'effort effectué au profit du rayonnement de l'armée de Terre. Ceci implique souvent une préparation dans le temps. Préparez - vous dès maintenant.

FACED : activité permanente : A partir d'un stock important, préparation de livres à destination de projets ciblés au profit de nos camarades anciens combattants francophones et de leurs familles (faced@anrat.fr).

15 et 16 janvier : Biathlon national de l'UNOR à Le Semnoz (Haute-Savoie).

25 janvier : dîner-débat de l'ANRAT (voir ci-dessus).

29 et 30 janvier : Biathlon vosgien des Réserves à Bussang (Vosges).

18, 19 et 20 février : Raid commando des Glières (Haute-Savoie).

5 et 6 mars : Raid hivernal des patrouilles alpines à Super Dévoluy (Hautes-Alpes).

11, 12 et 13 mars : Randonnée de l'Obersimmental à Lenk (Suisse).

9 et 10 avril : Raid Transcambésienne.

16 avril : Tir international en Suisse à Liestal.

2, 3, 4 et 5 mai : Marche internationale des quatre jours de Chantonnay (Vendée).

21 et 22 mai : Marche militaire internationale de Berne (Suisse).

18 et 19 juin : Raid de la ROR Saint-Etienne.

18 et 19 juin : Marche de DieKirch (Luxembourg).

28 juin au 1er juillet : Marche militaire de Bastogne (Belgique).

juillet 2011 : stage estival de parachutisme à Saumur

Les modalités sont directement téléchargeable à partir du site de Mars-Aéro (<http://marsaero.unblog.fr>).

19 au 27 juillet : Marche de Nimègue à Nimègue (Pays-Bas).

22 au 24 juillet : Championnat de France de tir aux armes réglementaires à La Carnougue.

Contacts :

Activité tir : Paul-Jean Chouteau (paul_chouteau@club-internet.fr et 06 12 72 20 00)

Activité raids : chef d'escadron (R) Henri Berberich (henri.berberich@laposte.net et 06 03 42 80 18)

Activité montagne : lieutenant-colonel (R) Alain Bernier (activMontagne@aol.com et 06 12 20 91 58)

Activité marches : commandant (RC) Jean-Pierre Mezure (jeanpierre.mezure@sfr.fr et 05 61 54 52 67)

Toutes informations sont régulièrement mises en ligne sur le site de l'ANRAT: www.anrat.fr ■